

Espace **CANI** **LUDIQUE**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Créé en 2023 par la mairie de Chevigny-Saint-Sauveur, le parc des chiens est un espace canin de liberté favorisant l'harmonie et l'apprentissage des chiens et de leurs maîtres.

Il est ouvert 7/7j de 7h à 20h

OBLIGATIONS

Votre chien doit :

- obligatoirement être identifié (tatoué ou pucé)
- avoir son programme de vaccination complet
- être assuré en cas d'accident
- être tenu en laisse en dehors du parc
- être individuellement accompagné

L'ACCÈS EST INTERDIT

- aux chiens dangereux et agressifs
- aux chiens de catégories 1 et 2
- aux chiens malades et aux femelles en chaleur
- aux mineurs seuls
- à la nourriture des chiens et des humains
- aux agrès d'activités réservés exclusivement aux chiens

Les déjections canines doivent être obligatoirement ramassées sous peine d'une **amende de 135 euros**. Des sacs et des poubelles sont à votre disposition dans le parc. Des sacs sont aussi disponibles en mairie.

**ATTENTION
LE PARC
N'EST PAS
UN PARKING**

